

espace beauté  
**formation**

- Styliste d'ongles
- Extensions de cils
- Maquillage permanent
- Formation hygiène salubrité
- Maquillages
- Modelages corporels

## FORMATION EXTENSION DE CHEVEUX

Distributeur exclusif de produits cosmétiques

*Formation 100% pratique*

### CONTRAT DE FORMATION

#### Extension de cheveux

Stagiaire : **Madame** .....

Espace Beauté Formations - Centre Aquilae – Rue de la Blancherie  
33370 ARTIGUES-près-Bordeaux (Rocade Sortie 25)  
tél. / fax **05 56 32 27 04**

email : [contact@espacebeauteformation.com](mailto:contact@espacebeauteformation.com) [www.espacebeauteformation.com](http://www.espacebeauteformation.com)

Organisme de formation enregistré sous le N° 72.33.08620.33 auprès du Préfet de la Région Aquitaine

# **CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

( Articles L.6353-3 à 6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés :

1. L '**ESPACE BEAUTE FORMATIONS**

**Centre Aquilae – Bât D - Rue de la blancherie – 33370 Artigues-prés Bordeaux**

immatriculé au Répertoire des Métiers sous le n°538 342 288 00015

organisme de formation enregistré sous le N°72.33.08620.33 auprès du Préfet de la Région d'Aquitaine,

2. **Madame** .....

.....

.....

.....

ci-désignée le stagiaire

est conclu un contrat de formation à titre individuel.

## **Article 1<sup>er</sup> : Objet**

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : **Formation Extension de cheveux suivant la technique :**

.....

## **Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation**

(Article L.6313 – 1 du code du travail)

L'action de formation entre dans la catégorie des actions de préformations et préparations à la vie professionnelle.

- L'action de formation a pour objectifs, la connaissance et l'assimilation des modes opératoires de la pose d'extension de cheveux technique

**Kératine**.....

et ajustements appropriés sur tête à coiffer et/ou sur différents modèles présentés

A l'issue de la formation, sera délivré un certificat de formation

Sa durée est fixée à ..... **jours**, **7 heures** de formation/ jour

**soit** ..... **h** de formation.

- Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

## **Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire**

- La nature de l'action de formation citée à l'article précédent n'exige pas de connaissances préalables.

#### **Article 4 : Organisation de l'action de formation**

- L'action de formation Extension de Cheveux techniques ..... aura lieu du ..... au ..... de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au centre de formation de l'Espace Beauté Formations à Artigues-près-Bordeaux.
- Elle est organisée pour un effectif limité à 3 stagiaires maximum.
- Un formateur pour 1 à 3 stagiaires.

#### **Article 5 : Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne sera exigée du stagiaire.

#### **Article 6 : Dispositions financières**

- Le prix de l'action de formation est fixé à ..... jours
- Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :
  - 30% du montant de la formation soit ..... €, accompagnant le bulletin d'inscription et le contrat de formation signé.
  - Le solde le 1<sup>er</sup> jour de formation soit ..... €, par CB ou espèce
  - Ou par paiement P3F échelonné pendant 3 mois à partir du jour du contrat P3F signé. Voir conditions auprès de l'organisme formateur Frais de dossier 25 €

#### **Article 7 : Interruption de stage**

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion de leur valeur prévue au présent contrat.

Cependant, l'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties, dans un délai de 2 mois.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- Si l'annulation intervient au cours de la première moitié du stage, 75% du

montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

- Si l'annulation intervient au cours de la deuxième moitié du stage, 100% du montant total prévu est dû à l'organisme de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Seules les prestations effectivement dispensées par l'organisme de formation seront dues.

L'organisme de formation propose le complément de l'action de la formation interrompue à une date ultérieure, après accord de deux parties.

### **Article 8 : Cas de différend**

Si une contestation ou un litige n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le différend.

Fait, en double exemplaire, à Artigues-près-Bordeaux, le .....

Pour le stagiaire  
(nom et prénom du stagiaire)

Pour l'organisme de formation  
(Nom et qualité du signataire)

Guillaume *LE CORRE*, *Gérant*

Signature suivi de la  
Mention lu et approuvé

Signature et cachet

